

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration : 3

Votants : 26

L'an deux mil vingt quatre

Le : **27 mai**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **21 mai 2024**

OBJET : D2024-4-8

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Brie et Champniers

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R

Ont donné procuration : CHAUSSAT C à BOUCHERIT D ; MOINARD BOUTENEGRE M à URBAJTEL P ; VRIET L à BOURGADE L.

Absente : BERTHELON S

Secrétaire de séance : Michel GAUDILLERE

Les communes de Brie et de Champniers souhaitent réaliser la réfection du revêtement de la chaussée de la voie communale n° 3 dite « Le Petit Rochebertier à Champ de Goret », reliant leurs territoires.

Considérant que cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux, qu'il est d'un intérêt commun de réaliser et de garantir la cohérence de l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage et afin de simplifier les démarches administratives, les communes de Brie et de Champniers s'accordent pour que la commune de Brie délègue provisoirement une partie de sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Champniers pour la réalisation des travaux.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Brie et la commune de Champniers doit donc être conclue.

Le montant des travaux s'élève pour la commune de Brie à 15 073,50 € TTC et fera l'objet d'une déclaration au FCTVA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Brie et la commune de Champniers.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 29 mai 2024

Pour copie conforme :

En Mairie, le 29 mai 2024

Le Maire,